



AESH

(Accompagnant des Elèves en Situation Handicap)

**Avis intersyndical présenté
par la FSU 40 et la FNEC FP- FORCE OUVRIERE 40
au CDEN des Landes
du lundi 15 mars 2021**

Les membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale des Landes réunis ce jour, lundi 15 mars 2021 ont été informés de la situation très précaire des AESH tant au niveau de leurs salaires (*pour la très grande majorité d'entre-eux en dessous du seuil de pauvreté du fait d'un temps de travail partiel imposé*) qu'au niveau de leurs conditions de travail et de vie.

Le CDEN des Landes, soulignant que ces conditions se sont encore dégradées depuis la rentrée 2020 avec la généralisation dans les Landes des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés - PIALs, estime que ces personnels, dont le nombre approche maintenant au niveau national les 100 000, doivent être au plus vite pleinement reconnus par l'Etat.

Pour le CDEN des Landes, la réelle et unique reconnaissance des AESH, qui exercent un véritable métier pérenne dans tous les établissements scolaires reconnu par toutes et tous, ne peut passer que par la création, dans les meilleurs délais, d'un statut de la Fonction Publique, avec un traitement décent, soit un « temps complet » dès 24 heures hebdomadaires d'accompagnement rémunéré à 100% du SMIC. (*Avec possibilité d'un temps partiel choisi, ainsi que d'heures d'accompagnement supplémentaires*)

Dans cet objectif, **le Conseil Départemental de l'Education Nationale des Landes demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports d'ouvrir au plus vite des négociations avec les organisations syndicales représentatives.**

Mont de Marsan, le 15 mars 2021